UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DÉPARTEMENT DE LANGUES ROMANES



REVUE CERROMAN

NUMÉRO THÉMATIQUE 1 – OCTOBRE 2023 - ISSN : 3020-0695 LANGUES, LIENS ET RETRANSMISSIONS AFRIQUE, AMÉRIQUE ET EUROPE





ISSN: 3020-0695

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
Département de Langues Romanes
Centre d'Études et de Recherche en Romanistique

Revue scientifique des Lettres, Langues, Arts, Littératures, Civilisations, Sciences humaines et sociales

REVUE CERROMAN

Langues, Liens et retransmissions Afrique, Amérique latine et Europe

Numéro thématique 1 – Octobre 2023

Presses universitaires de Dakar

© Presses universitaires de Dakar (Sénégal) Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

ISSN: 3020-0695

Revue scientifique des Lettres, Langues, Arts, Littératures, Civilisations, Sciences Humaines et sociales

DIRECTEUR DE LA REVUE

THIAM El Hadji Omar, Maitre de Conférences (UCAD)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

BA Chérif Daha, Professeur des Universités (UCAD)

BA Idrissa, Professeur des Universités (UCAD)

BA Tapsir, Maitre de Conférences (UCAD)

DIENG Maguette, Maitre de Conférences (UCAD)

FALL Moussa, Maitre de Conférences (UCAD)

FAYE Diidiack. Maitre de Conférences (UGB)

GOMES Alyxandra Nunes, Professeur (Universidade do Estado da Bahia, Brésil)

HAYDARA Abou. Professeur des Universités (UCAD)

LOBO Andea de Souza, Professeur (Universidade de Brasília, Brésil)

MBAYE Diibril, Maitre de Conférences (UCAD)

MONACELLI Nadia, Professeur des Universités (Université de Parme, Italie)

NOUMBISSI Nzachée, Professeur des Universités (UCAD)

PIAZZA, Isotta, Professeur des Universités (Université de Parme, Italie)

SEMEDO Odette, Chercheur (Instituto nacional d'Estudos e Pesquisa,

Guinée-Bissau) SOW Nioro, Professeur des Universités (UGB)

THIAM El Hadii Omar. Maitre de Conférences (UCAD)

TONUS José Leonardo, Professeur des Universités (CRIMIC, Université de la Sorbonne. Paris IV)

VARROTI Carlo, Professeur des Universités (Université de Parme, Italie)

WEIGEL François, Professeur des Universités (Universidade Fedéral de Rio de Janeiro)

YAO Jean-Arsène, Professeur des Universités (Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire)

COMITÉ ÉDITORIAL

ANGONE Ferdulis Zita Odome (UCAD)

DIAKITÉ Mahamadou (UCAD)

DIALLO Oumar (UCAD)

DIATTA Bakary (UCAD)

DIOMPY Mark Séraphin (UCAD)

DIONE Christian Bale (FASTEF, UCAD)

LATTARACA Umberto (Lecteur UCAD)

MANGANE Oumar (UCAD)

MBAYE Djibril (UCAD)

MBENGUE Adama (UCAD)

NDOUR Georgette (UCAD)

NDOUR Paul (UCAD)

SAMB Fatime (UCAD)

THIAM El Hadii Omar (UCAD)

HOMMAGE

Ce premier numéro rend un vibrant hommage aux enseignantschercheurs qui ont eu l'idée de créer cette revue. Il s'agit de Jean Moustapha Bangoura, El Hadji Amadou Ndoye, Ndéye Anna Gaye, Abou Haydara, Amet Kébé, Mallé Kassé, Ibrahima Diawara, Adama Soumaré, Serigne Mahanta Kébé, Mame Malamine Gaye, Nzachée Noumbissi.

Ces enseignants ont formé une bonne partie de l'élite sénégalaise et africaine en études espagnoles, afro-americaines, portugaises et italiennes. Ils ont produit des dizaines d'articles et d'ouvrages qui, en plus d'être des références, participent à la vulgarisation des langues romanes au Sénégal.

PRÉSENTATION

Ce premier numéro met en dialogue des domaines divers (Langues, Littératures, Histoire, Linguistique et Traduction) afin d'éclairer leurs liens et leurs transmissions. Le préfixe trans exprime la traversée, ce qui s'étend au-delà de la limite, à cheval entre ici et là-bas. Il nous permettra d'analyser la mise en relation des langues, les liens existants entre elles et leurs missions dans la circulation de l'histoire, de la mémoire et des cultures entre peuples du monde. De manière générale, il s'agira de comprendre les dialogues et les influences réciproques entre les langues, l'histoire et les littératures.

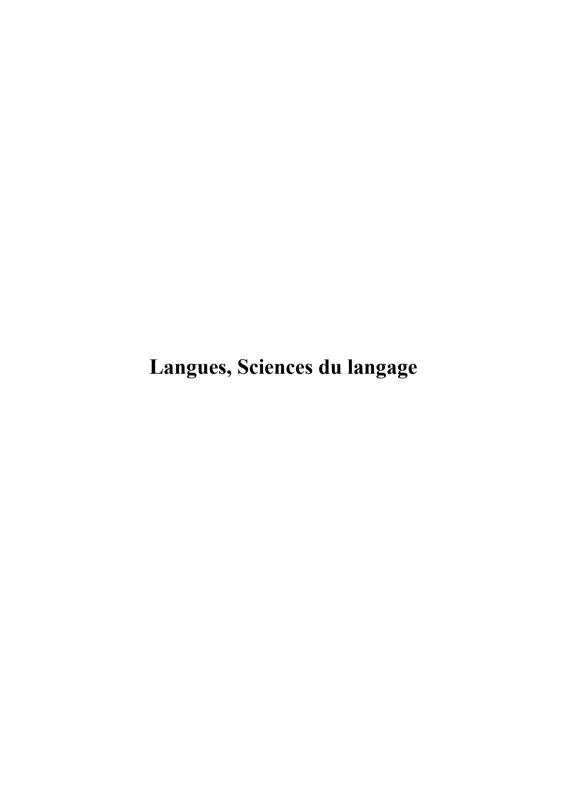
L'appel s'intéresse de façon spécifique à l'héritage des langues coloniales en tant qu'outils de savoirs, lien(s) de transmissions et, dans une certaine mesure, mécanismes de catégorisation des savoirs endogènes au sein des universités africaines. Quel est le lien entre langue et transmission? Comment s'opère la transmission des langues? Quelles articulations peut-on faire entre canon, corpus et langue « de savoirs » ? Quels liens peut-on établir entre langues, transmissions et colonialité des savoirs ? Quelles sont les missions d'une langue héritée du système colonial en tant que courroie de transmissions et outil de communication privilégié au sein des universités africaines? Courroies, attaches, connexions, points de jonction, avoir un lien, entretenir des liens, faire le lien, ce qui fait lien ici à travers le prisme d'une langue nous (dés) unitil les uns les autres? Peut-on penser les savoirs endogènes, (re)conceptualiser les épistémologies africaines sans les langues africaines « elles-mêmes » ?

La revue CERROMAN encourage vivement les propositions ayant une perspective interdisciplinaire, décoloniale et intersectionnelle. Les langues d'écriture sont : l'espagnol, le portugais, l'italien, le français et l'anglais.

TABLE DES MATIÈRES

LITTÉRATURES, CIVILISATIONS, HISTOIRE13
LES FORMES ELLIPTIQUES DANS TOUS CES GENS,
MARIANA DE MARIA JUDITE DE CARVALHO : UNE
ELOQUENCE DU NON-DIT15
Paul Ngor Mack NDOUR
LA REPRESENTACIÓN DE LA MULATA EN LA CUBA
REVOLUCIONARIA DEL PERIODO ESPECIAL EN MALDITA
DANZA DE ALEXIS DÍAZ-PIMIENTA: EL RESURGIMIENTO DE
LOS ESTEREOTIPOS RACIALES41
Christian Bâle DIONE
ESTRUCTURA NARRATIVA Y JUEGO DE FOCALIZA-CIONES
EN EL RULETISTA DE MIRCEA CĂRTĂRESCU59
Moussa NGOM
ENFOQUE COMPARATIVO E INTERCULTURAL EN LOS
ESTUDIOS HISPÁNICOS: EL EJEMPLO DEL IMPACTO DE LA
DICTADURA EN LAS LIBERTADES E IDENTIDADES77
Djibril MBAYE
Georgette Thioume NDOUR
SEXUALIDAD SUBVERSIVA EN LA NARRATIVA DE JUAN
MARSÉ101
Oumar MANGANE
ANACHRONISME ET CRITIQUE SOCIALE DANS AS NAUS DE
ANTÓNIO LOBO ANTUNES ET <i>JORNADA DE ÁFRICA</i> DE
MANUEL ALEGRE117
Abou HAYDARA
O USO DAS LÍNGUAS AFRICANAS NA LITERATURA
MOÇAMBICANA: o caso de Paulina Chiziane, Suleiman Cassamo e
Ungulani ba ka khosa137
Fatime SAMB

EL REINADO DE CARLOS III DE ESPAÑA EN <i>UN SOÑADOR</i>
PARA UN PUEBLO DE ANTONIO BUERO VALLEJO: ENTRE
FICCIÓN Y REALIDAD157
Mamadou MANE
LA SYMBOLIQUE DU SANG COMME MOYEN DE
RENOUVELLEMENT DE LA MEMOIRE AFRICAINE DANS <i>LE</i>
RETOUR DU MORT DE SULEIMAN CASSAMO179
Dr Oumar DIALLO
TROCO DA ESCRAVIDÃO NO BRASIL DA PÓS ABOLIÇÃO195
Mark Séraphin DIOMPY
LE PORTUGAL ET L'ANGLETERRE : RELECTURE D'UNE
HISTOIRE COMMUNE Á LA FOIS GLORIEUSE ET
DOULOUREUSE217
El Hadji Omar THIAM
LANGUES, SCIENCES DU LANGAGE233
ÉTUDE CONTRASTIVE DE L'ACCENT EN WOLOF ET EN
ESPAGNOL235
Dame NDAO
LAÇOS E <i>DES(LAÇOS)</i> NA TRADUÇÃO PARA FRANCÊS DE
ALGUNS ROMANCES LUSÓFONOS (António Lobo Antunes, Mia
Couto, Ondjaki, José Eduardo Agualusa, Patrícia Melo)255
Andreia Catarina Vaz WARROT
LES MANCAGNES : APERÇU HISTORIQUE ET
ORGANISATION POLITIQUE277
Georges B. W. BAYEPAR



LES MANCAGNES : APERÇU HISTORIQUE ET ORGANISATION POLITIQUE

THE MANCAGNES: HISTORICAL PRESENTATION AND POLITICAL ORGANIZATION

Georges B. W. BAYEPAR: Université Cheikh Anta DIOP de Dakar gbecarbayepar@yahoo.fr

RESUME

Le présent travail parle du peuple mancagne. Il aborde plus précisément l'origine de ce peuple, les différents périples (de l'Est de l'Afrique jusqu'au Sénégal en passant par la Guinée-Conakry et par la Guinée-Bissau) et leurs causes. Il revient également sur ses ethnonymes et son organisation socio-politique.

Mots-clés: Ethnonyme, Mancagne, Migration, Organisation politique, Origine.

ABSTRACT

This project is about Mancagne people. It precisely deals with the origin of this people, the different journeys (from East Africa as far as Senegal passing by Guinea Conakry and Guinea Bissau) and their causes. It also once more comes on the ethnonyms of this people and its socio-political organization.

Keywords: Ethnonym, Mancagne, Migration, Political Organisation, Origine

INTRODUCTION

Les Mancagnes ont fait des périples¹ avant de s'installer en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Gambie. Malgré ces depla-

^{1.} Selon nos informateurs : Silva N. NZALE (chroniqueur et présentateur du journal mancagne en Guinée-Bissau), Jean DIOP BACOURINE (membre de l'association pour la valorisation de la culture mancagne « Pëkumel » en Guinée-Bissau)...

cements, ils ont maintenu les liens avec d'autres cultures africaines et occidentales, et conservé certains us et coutumes et leur organisation politique. Ici, nous nous proposons de revisiter le passé des Mancagnes et d'étudier leur organisation politique.

Pour ce faire, il serait important de se poser les questions suivantes : D'où viennent les Mancagnes ? Quelles sont les causes de leurs migrations ? Quelle est l'origine de leurs ethnonymes ? Quelle est leur organisation politique ?

Pour réaliser ce travail, nous avons mené des enquêtes de terrain à Ziguinchor et en Guinée-Bissau afin d'avoir certaines informations sur les mancagnes. La rareté sources écrites parlant de ces derniers constitue pour nous un élément de motivation.

1. APERCU HISTORIQUE SUR LES MANCAGNES

1.1. Origine et migrations

Les Mancagnes sont originaires de Bula, localité située à l'Est de la région de Cacheu en Guinée-Bissau. Bula est limitée au Nord par le fleuve Cacheu, au Sud par le fleuve Mansoa, à l'Ouest par le royaume de Pelundo et à l'Est par les bras de mer de Bipo et Pache. D. O'Dapper (géographe allemand du XVIIe siècle), écrit que les Mancagnes :

« habitent autour de la rivière de S. Domingo : leur contrée s'étend jusqu'à l'embouchure de Rio Grande et même plus loin... » (Cité par M. TRIFKOVIC, 1969, p. 5)

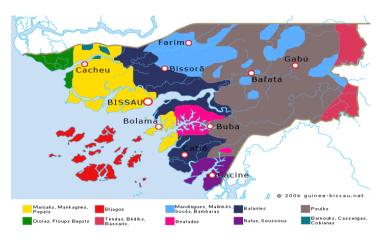
Des sources concordantes disent que Bula est le premier lieu de peuplement des Mancagnes avant qu'ils ne s'éparpillent un peu partout en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Gambie. Ils sont considérés, dans cette localité, comme une population protohistorique ; (Cf. M. TRIFKOVIC, 1969 : 1-2). Mamadou Jao le met en évidence en ces termes :

« le secteur de Bula (Région de Cacheu) constitue la zone traditionnelle connue comme "Terre des Mancagnes"... » (JAO, 1989, p. 48).

Aujourd'hui, il existe différentes versions sur l'origine des Mancagnes. Ni les sources orales ni les sources écrites (récentes) ne disent exactement l'origine des Mancagnes avant qu'ils ne s'installent à Bula. Depuis un certain temps, les chercheurs et les locuteurs même de ce groupe ethnique tentent de préciser leurs origines. Mais, ils se heurtent à des difficultés puisqu'ils n'ont conservé aucun souvenir écrit de leur passé lointain. Des Mancagnes interrogés pensent que leurs ancêtres viendraient de l'Est de la Guinée-Bissau, c'est-à-dire de la Guinée Conakry plus précisément de Duka (Douka) et de Popadora avant d'arriver à Bula. Ils quitteraient plus tard ce territoire pour l'ouest de la Guinée-Bissau, à cause des attaques répétées de leurs voisins Peuls, qui voulaient les convertir à la religion islamique.

Ancien poste administratif de Cacheu, Bula est présenté comme la terre protohistorique des Mancagnes. Il est d'ailleurs considéré comme la capitale politique et culturelle de tous les Mancagnes. D'ailleurs, ces derniers l'appelent « Terre des ancêtres », « Terre natale » mais également c'est le lieu où se trouve le trône du roi et où se tient l'une des plus grandes cérémonies traditionnelles de la culture mancagne appelée « kaţaşa » (le bois sacré).

De toute façon, la seule chose fiable qu'on peut retenir du peuple mancagne est qu'il s'est installé à Bula bien avant l'arrivée des portugais sur le sol bissau-guinéen, c'est-à-dire avant le XVème siècle (André Alvares D'ALMADA, 1594). Á partir de Bula, les Mancagnes continuèrent à migrer en direction du Nord, c'est-à-dire vers le Sénégal. Selon Antonio CARREIRA (1961:29), il convient de situer les débuts de la migration de ce peuple dans le premier quart du XIXème siècle, période où l'on cherchait à mettre fin aux luttes tribales.



Carte: La distribution de la population bissau-guinéenne²

Les migrations ont commencé durant l'occupation coloniale, donc bien avant le début du XIXème siècle. Paul Pelissier l'a fort bien mis en exergue :

« À l'époque de l'installation portugaise à Ziguinchor, un certain nombre d'originaires des rives du Rio Cacheu (en Guinée-Bissau) fréquentaient l'Escale (actuelle centre-ville de Ziguinchor) et avaient pris pied dans ses environs. » (Cité par Dominique KAMBANK, 2001, p. 33)

Même si ces propos ne le disent pas de façon explicite mais, par rapport à la position géographique de Bula (rives de Cacheu), on pourrait dire qu'il s'agirait des Mancagnes.

Dans le même ordre d'idées, selon Fernando Rogado QUIN-TINO (1962 :875) les Mancagnes étaient déjà installés à Ziguinchor³ bien avant cette période de XIXe siècle. En ce sens, il écrit :

^{2.} Sources: https://www.guinee-bissau.net/ethnies guinee bissau.php

^{3.} Il est important de rappeler que Ziguinchor était une partie intégrante de la Guinée-Bissau jusqu'au XIXème siècle. Donc, il est compréhensible qu'on retrouve ce peuple dans cette localité. C'est à la suite de la Convention franco-portugais du 12 Mai 1886 qu'elle est devenue possession française.

« La vérité est que dans les livres paroissiens du XVIIIe siècle de la paroisse de Notre Dame de Lumière de Ziguinchor, il y a des notes qui ont un rapport avec des individus du clan mancagne. »

C'est plutôt au XXème siècle qu'il y a eu une forte émigration de gens d'origine bissau-guinéenne vers le Sénégal parmi lesquels figurent les Mancagnes. Paul PELISSIER (1966 : 611), soulignant ce phénomène migratoire, affirme que c'est surtout au début du XXème siècle et notamment à la première guerre mondiale que des mouvements de population d'une remarquable continuité conduisent vers la Casamance des immigrants chaque année plus nombreuse.

Quelles sont alors les causes de la migration des Macagnes?

1.2. Les causes de la migration

Les causes des migrations sont multiples. Selon António CARREIRA (1961:30) l'esclavage, la lutte entre groupes prépondérants, les guerres tribales et le choc avec la culture européenne sont les principales causes qui ont poussé les Mancagnes à migrer à l'intérieur de la Guinée-Bissau et vers le Sénégal. La contestation et le refus des Mancagnes de reconnaître les pouvoirs du roi Mancanha, choisi et imposé par les portugais pendant la colonisation (au début du XXème siècle), est aussi l'une des causes qui ont poussé certains mancagnes à l'émigration⁴.

Abordant les causes de la forte migration des bissauguinéens vers le Sénégal, Paul Pelissier (1966 : 611) pense que :

C'est la fixation d'une frontière politique entre zones d'influences française et portugaise qui est à l'origine de ces mouvements...cette frontière a créé, entre des populations naguère dotées des mêmes res-

^{4.} Pour l'origine du l'ethnonyme : on rapporte que pour échapper aux travaux forcés imposés par les colonisateurs et à la répression, chacun disait aux administrateurs qu'il était fils ou partisan de Mancagna, roi des Brame, c'est ainsi que les Brame furent nommés Mancagne. Plus loin, nous reviendrons plus en détail sur l'origine de l'ethnonyme.

sources et vivant dans un climat humain comparable, des déséquilibres politiques et économiques extrêmement sensibles, qui expliquent son franchissement par les effectifs croissants de travailleurs originaires de Guinée Portugaise» (Pelissier, 1966, p. 611).

Parmi ces travailleurs d'origine bissau-guinéenne, figuraient les Mancagnes :

« Economiquement, l'essor de la culture d'arachide en Casamance attira ces populations acharnées à la tâche, à qui, le territoire de Guinée-Bissau, relié à une métropole pauvre, était incapable d'offrir des débouchés suffisants. » (TRINCAZ, 1981, p. 211).

Ailleurs, J. Trincaz cite Amilcar CABRAL:

Des milliers de paysans abandonnent leurs foyers et cherchent dans les pays voisins la paix et les moyens indispensables à leur entretien. C'est ainsi que des milliers de Balantes entrent en République de Guinée [Conakry], tandis que les cultivateurs d'arachides [en l'occurrence les Mancagnes et les Manjaques] s'installent en République du Sénégal.

La lutte armée contre le système colonial vers les années 1960 alors que le Sénégal avait déjà obtenu son indépendance, a également engendré l'émigration de la population mancagne guinéenne vers le Sénégal (plus particulièrement vers la Casamance). De surcroit, le fait d'émigrer au Sénégal permettait à ces bissau-guinéens non seulement d'être à l'abri des réquisitions de main-d'œuvre mais aussi d'échapper aux corvées imposées par le colonisateur portugais. C'est dans ce sens que Paul écrit :

« L'indépendance dont jouit le Sénégal depuis 1960 n'a fait qu'accentuer le contraste politique entre un pays désormais souverain et un territoire soumis à une situation coloniale caractérisée. » (Pelissier, 1966, p. 61).

Selon Mirjana Trifkovic (1969, p. 3), les villages de Mandina mancagne et *Kayiw*⁵ (Niaguis) auraient été fondés en 1886 par les Mancagnes. Cela montre que les Mancagnes étaient à

^{5.} Traduction littérale : étendue de sable.

Ziguinchor avant que cette ville ne devienne propriété française⁶. Après leur installation au Sud, les Mancagnes se sont éparpillés dans tout le Sénégal et en Gambie.

Connu sous le nom de Mancagne, ce peuple était appelé Brâme. Donc, la désignation Brâme précède celle de Mancagne. La question qu'on devrait se poser est de savoir d'où viendraient les deux ethnonymes? En d'autres termes, quelle est l'origine de ces deux ethnonymes? Et pourquoi les anciens Brâmes sont-ils appelés aujourd'hui Mancagnes? Qui est-ce qui est à l'origine du changement de l'ethnonyme?

1.3. Origine des ethnonymes : Mancagne, Brâme et Bahuula

- Mancagne

La désignation « Mancagne » est récente. Elle a un certain rapport avec un roi mancagne ou du moins une personne influente du nom de Mancanha qui serait sorti victorieux, avec l'aide du colon portugais, d'un combat contre un chef (lui aussi mancagne) du clan Bami. Parlant de l'origine de cet ethnonyme, Mamadu JAO écrit :

Auparavant ce groupe ethnique (les Mancagnes) s'appelait Brâme. Le nom mancagne, actuellement en usage, vint d'un roi de Bula qui s'appelait Mancanha-M'boss. Au moment de l'élection du nouveau roi, déjà au temps des portugais, celui-ci réussit à mobiliser une grande partie de la population en sa faveur, avec l'argument selon lequel "personne ne naissait pour être roi et cela dépendait du pouvoir et de la force de tout un chacun". (JAO, 1989, p. 50).

La population mancagne, ayant peur d'être poursuivie et persécutée par les portugais, était obligée de soutenir Mancanha et elle se réclamait de celui-ci. Elle se désignait ainsi « Imancanha »,

^{6.} C'est en 1645 que l'administrateur portugais de Cacheu fonde un dépôt de vivres sur l'emplacement dit Ezeguinchor ... (J. TRINCAZ (1966 :26).

c'est-à-dire « celle de Mancanha » autrement dit « partisane de Mancanha ». C'est à partir de cette période que les portugais ont diffusé et ont commencé à appeler les anciens Brâmes, « Mancagnes » du fait qu'ils préféraient Mancanha au chef Bami. Mamadu JAO fait remarquer que :

tous ceux qui se montraient rivaux à lui [c'est-à-dire à Mancanha] étaient plusieurs fois punis par les colons jusqu'à ce que la mort s'ensuive. C'est la raison pour laquelle tout le monde était avec lui. Et le terme mancanha s'enracina ainsi et vint remplacer l'ethnonyme que la grande majorité des personnes utilisent aujourd'hui pour désigner les éléments plus connus auparavant sous le nom de Brâmes... (JAO, 1989:51)

Donc, nous pouvons retenir que l'ethnonyme « Mancagne » est apparu durant la colonisation.

- Brâme

L'ethnonyme Brâme existe bien avant l'arrivée du colonisateur portugais, donc avant le XVème siècle. Dans *Tratado Breve dos Rios de Guiné do cabo Verde* (1594) d'André Alvares D'ALMADA, ce peuple était déjà appelé « Buramos » qui donnera ensuite Brâmes. Mirjana TRIFKOVIC (1969, p. 5) affirme que l'ethnonyme Brâme :

« proviendrait de l'époque où les mancagnes auraient été asservis par les Peuls du Fouta Djallon et auraient eu pour chef Ibrahima ».

C'est la déformation de « Ibrahima » qui aurait donc donné l'ethnonyme « Brâme ». Certaines sources orales⁷ ne diront pas le contraire et affirment que Brâme provient d'Ibrahima ou Braima, fondateur du peuplement de Buula.

^{7.} Selon nos informateurs : Sylva N. NZALLY, Jean DIOP BACOURINE (pour ne citer que ces deux)

Cependant, il urge de signaler que l'ethnonyme Brâme (Buramos ou Bramos) suscite quelques controverses. Car pour certains sages⁸ mancagnes, il désignerait un groupe ethnique composé de : Mancagnes, Manjaques et Papels. Pour d'autres, il désignerait seulement les Mancagnes. D'ailleurs en Guinée-Bissau, les Mancagnes sont toujours appelés « Brâmes ».

Parmi les auteurs de la première thèse, nous pouvons citer Artur Augusto Da Silva (1959 : 373), auteur portugais qui a beaucoup insisté sur la signification primitive de Buramos. Il écrit :

« Le mot Buramos serait la désignation générique des peuples actuellement appelés Pépels, Mancagnes et Manjaques »

Cette idée est partagée par Fernando Rogado QUINTINO (1962 : 872) dans *Os povos da Guiné* puisqu'il note que Brame est un groupe ethnique composé de Mancagnes, Manjaques et Papels. Dans ce même ordre d'idées, Antonio Carreira écrit :

« La parenté ethnique du Brâme, du Papel et du Manjaque (actuels) est évidente. La langue, malgré ses variantes dialectales selon certaines régions, les coutumes, les traditions, tout le confirme irréfutablement...Primitivement, ces peuples furent appelés Buramos ou Papéis. » (CARREIRA, 1962, p. 57)

Á travers les écrits de cet auteur, on peut noter que ce groupe ethnique était appelé *Buramos ou Papels* et c'est par la suite que l'ethnonyme *Manjaque* est apparu. Ce qui signifie qu'il n'y aurait pas de différence entre les deux premiers ethnonymes. De même, dans « *A ethnonímia dos povos de entre o Gambia e o estuário do Geba* », A. Carreira précise en parlant de ce groupe ethnique :

Mieux, pour montrer que les Brâmes ou Mancagnes ont une même descendance que les Papels et Manjaques, du fait

^{8.} Nos informateurs

d'une certaine ressemblance non seulement aux niveaux lexical et phonétique mais aussi au niveau des us et coutumes, affirme :

« Les dialectes se ressemblent tellement que tout brame comprend le manjaque sans aucune difficulté, seules quelques différences sémantiques et phonétiques sont notées dans l'articu-lation des mots et aussi dans le rythme des discours.» (BRITO, 1953, p. 422)

Meireles A. MARTINS (1948 : 607) abonde dans le meme sens que les auteurs déjà cités :

« Les Manjaques, Papels et Brâmes auraient un tronc commun (c'està-dire une même descendance vu leurs affinités linguistiques et leur vie familiale, matérielle et psychique. »

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons affirmer que les Mancagnes, les Manjaques et les Pépels sont issus d'un grand groupe ethnique puisqu'il y a des similitudes sur le plan linguistique, culturel et cultuel. Mieux, en Guinée-Bissau, ces groupes partagent la même zone géographique (cf. Carte de répartition de la population en Guinée-Bissau). Les propos de Pierre Xavier TRINCAZ (1984 : 158) ne nous démentiront pas lorsqu'il écrit que ces peuples :

« Sont des populations très voisines tant par leur organisation sociale, politique et religieuse que par leur parenté linguistique ».

D'ailleurs ce groupe, s'il est aujourd'hui recomposé, serait, numériquement parlant, la deuxième ethnie la plus importante en Guinée-Bissau (avec 24,3 %). Il serait juste derrière les Balantes (avec 27 %) et devant les Peuls (avec 23 % et Mandingues (avec 12 %)⁹.

^{9.} Pour ces statistiques, referons-nous à la page https://guinee-bissau.net/ethnie-mancagne.php #Population

Mais, si la population constituée des Mancagnes, des Manjaques et des Pepels appartiendraient à un groupe ethnique, quelles seraient alors les causes de l'éclatement ?

L'éclatement de ce groupe ethnique (Mancagne, Papel et Manjaque), autrefois homogène, serait dû à des luttes intestines qui ont pour causes des rivalités entre les familles. Cela est fort bien mis en évidence par A. CARREIRA quand il écrit que :

- Nahuula

Quelle que soit l'appellation de ce peuple par les autres, le Mancagne se nomme « Nahuula » au singulier et « Bahuula » au pluriel. Par rapport à leur lieu d'habitation dans le royaume, ceux qui habitent Buula sont appelés *Bahuula* (déformation de *Ba Buula*), ceux qui habitent Có sont appelés *Bawuuh* (déformation de Ba Có) et ceux de Jool sont appelés Bajool.

Quant au toponyme « Buula », il proviendait du nom de la fille peule avec laquelle Ibrahima ou Braima avait pris la fuite. Le couple aurait échappé à une féroce poursuite de la part de la famille de la fille parce qu'elle serait contre ce mariage (*Cf.* Fernando R. QUINTINO (1962 : 875).

Une autre source écrite par Mamadu JAO vient compléter celle-ci en ces termes :

Il y avait un homme appelé Bram (Braim) et une femme du nom de Mbula. L'homme était très pauvre. La femme était d'une famille noble et très riche. Ces deux personnes s'aimèrent et décidèrent de se marier. Les proches de la femme s'opposaient à ce mariage et Bram et Bula décidèrent alors d'émigrer très loin... et arrivèrent à l'actuel Bula. Après leur installation, l'homme, c'est-à-dire Bram, prit le nom de son épouse (Bula) pour dénommer le peuplement, et plus tard les personnes qui vinrent habiter avec eux, reçurent le nom de Brams, qui vient du nom du mari (JAO, 1989, p. 50).

Si on se base sur ces propos de Mamadou JAO, c'est le couple qui aurait non seulement donné le toponyme mais aussi l'ethnonyme.

Certains Mancagnes pensent que le toponyme viendrait du fait que le peuple mancagne en migrant suivait les rives des fleuves ou les bras de mer. Le toponyme Buula serait né d'une métaphore de l'homme (mancagne) avec l'eau. Buula dériverait du verbe « *pêbuulan*» qui signifie « ruisseler ». En termes clairs, les Mancagnes migraient en suivant les cours d'eau.

Quels que soient les points de vue divergents sur l'origine du typonyme Buula, nous pensons que celui-ci a un certain lien avec l'ethnonyme « Bahuula » si l'on se base sur le plan phonétique et morphologique.

2. LA STRUCTURE SOCIALE ET LES RELATIONS AVEC LE POUVOIR POLITIQUE

Le royaume de Bula peut être divisé en trois (3) localités à savoir : Bula, Có et Mënjoob. Chaque localité est subdivisée en tribus et clans. Vu la position géographique de Có, son roi a un statut particulier par rapport à celui de Mënjoob. Mais il reste quand même sous les ordres du roi suprême.

À l'instar des Manjaques, Papels, Diolas, etc., la société mancagne est sans castes. Profondément égalitaire et clanique, elle fonde son unité sur la famille¹⁰. Cette société possédait et continue de posséder une aristocratie dans laquelle les chefs étaient choisis et à sa tête se trouvait un roi (appelé *naşih najeenkal*), un vice-roi (*naşih i bëyogaţ*), ensuite les hauts dignitaires ou conseillers du roi (appelés *Banjañan*), viennent les chefs de clan ou

^{10.} On entend par famille « La liaison d'un groupe de gens naturellement ou artificiellement consanguine qu'unit une série de droits mutuels et réciproques dérivant de cette croyance à la consanguinité, croyance qui peut être marquée par la présence d'un nom commun, d'un nom de famille » (Cf. J. TRINCAZ, 1982:153).

village (*ban-tuŋa*) et à la base les simples sujets (le peuple). TRINCAZ (1982 : 214), à propos de l'organisation de ce peuple, écrit

« Cette société, unie derrière son roi était profondément égalitaire, ne connaissant aucun système de castes professionnelles ou héréditaires. Les mancagnes étaient d'ailleurs tous des cultivateurs.»

D'ailleurs, aucun clan n'a le privilège ou l'obligation de se livrer à des fonctions productives particulières lui conférant une vocation définitive qui le met au service de la communauté. Par conséquent, on n'y trouve pas d'esclaves, de griots, de cordonniers, de forgerons, etc.

Chaque clan ou village est une société de familles ayant un ancêtre commun où les personnes âgées détiennent le pouvoir temporel et spirituel. Ainsi chaque clan est une juxtaposition de groupes de personnes issus d'un même ancêtre. À travers les patronymes, on connaît le clan d'origine de la personne.

2.1.Le roi¹¹ (Naşih najeenkal)

Reconnu et respecté par tous, le roi est considéré dans la société mancagne comme la plus grande autorité du point de vue politique, juridique et religieux. Il est entouré de conseillers très puissants qui sont généralement des vieillards (des sages). Il fixe les dates des grandes cérémonies traditionnelles mancagnes telles que « kaṭaṣa »¹², « nguran »¹³ et investit dans leurs fonctions les chefs de clans qui composent la royauté de Bula. Il bénéficie des

^{11.} Les conditions à remplir pour être roi ou chef de tribu sont : être issu de la famille royale, avoir été choisi par la famille, être initié au bois sacré « kaţaşa », avoir parrainé au moins deux initiés, avoir au moins deux femmes, avoir célébré le mariage traditionnel « bëdĕ□ » avec l'une des femmes au moins.

^{12.} Cérémonie d'initiation (le bois sacré)

^{13.} Cérémonie du souvenir des morts.

biens tels que la terre, le bétail, etc. se trouvant dans son territoire de tutelle. Dans les cérémonies traditionnelles et rites, il porte un petit balai appelé « *bëweeti* » (servant de sceptre royal) et il est habillé d'un manteau rouge « *bayeti* » et d'un bonnet rouge « *barit* » (servant de couronne). Ces différents éléments constituent les emblèmes de son pouvoir.

Il est important de préciser qu'aujourd'hui le poste de roi à Bula est seulement réservé à deux clans à savoir : *Babami* et *Bamedu*. Les *Bamedu* sont les neveux des *Babami*. Le roi est alternativement choisi dans ces deux clans

Jusqu'à nos jours, seuls quatre (4)¹⁴ clans (*Babami, Bamedu, Bandika* et *Başiiŋaţ*) seraient montés au trône. *Bandika* serait le premier clan royal des Mancagnes. Mais il aurait perdu le droit de monter au trône parce qu'il y aurait eu un roi méchant de ce clan qui se serait vanté disant qu'à sa mort on tuerait une personne pour faire ses rites funéraires. Etant au courant de cette cruauté, la communauté mancagne aurait décidé que ce clan n'hériterait plus du pouvoir. C'est ainsi que le clan *Bandika* aurait perdu le droit de monter sur le trône des Mancagnes. Quant au quatrième clan, c'est-à-dire *Başiiŋaţ*, il est monté au trône parce qu'il avait un des leurs qui était complice avec le colon portugais.

Quant aux Mancagnes de Có, le roi a les mêmes prérogatives que celui de Bula. Mais à la différence de celui de Bula, non seulement il dépend de ce dernier mais il est aussi nommé par lui. Les clans qui sont déjà montés sur le trône sont : *Bakapu, Badapa, Bandoŋi, Bakuuşi et Babëlohi*.

Une fois que le roi est monté sur le trône, il doit construire son habitat dans une zone spécialement réservée pour les rois et appelée « *pëmeeş* », le palais. Il ne sera remplacé par son suppléant ou vice-roi qu'après sa mort. Ce qui signifie qu'on est roi à vie.

^{14.} Selon nos informateurs : les sages de Pëkumel (Association pour la valorisation de la culture mancagne)

Chez les Mancagnes, la transmission du pouvoir se fait de préférence du père au fils. Cependant, cette transmission est indirecte du fait qu'il y a deux clans qui se succèdent de manière alternative sur le trône.

En tant que personne morale, le roi a des obligations. Ainsi, il lui incombe de veiller à l'intégrité territoriale du royaume. De ce fait, il est le chef suprême de l'armée et si le royaume est attaqué, il dirige les combats. Il est aussi juge lors des affaires litigieuses de grandes envergures (comme une accusation de sorcellerie).

2.1.1. Le suppléant ou successeur du roi (Nașih i bëyogaț)

Selon la structure hiérarchique, le suppléant ou le potentiel successeur du roi est la personne qui vient immédiatement après *Naşih najeenkal*. Mais, il ne se mêle pas de façon directe à la gouvernance de son supérieur. À partir du moment où il y a succession alternée entre les deux clans cités ci-dessus au trône, si le roi est du clan *Babami* son suppléant est, quant à lui, du clan *Bamedu*. Par conséquent, il est rare ou impossible d'avoir un roi et un suppléant de même clan. ¹⁵ Cela arrive dans des situations exceptionnelles.

À Bula, le jour de « nguran » ¹⁶, la première femme du suppléant du roi ou vice-roi est la première à se rendre au cimetière pour faire le rituel du souvenir des défunts avant que la population ne s'y rende. Elle se déroule, en général, au mois de Septembre pour les Mancagnes de Bula et au mois d'Octobre

^{15.} La communauté veut qu'il y ait alternance pour éviter certaines dérives du pouvoir comme ce qui serait arrivé lors du règne sans partage du clan *Bandika*. Rappelons qu'un des rois de ce clan aurait pris la décision impopulaire selon laquelle un roi qui monterait sur le trône devrait porter *umpaŋ wi ñaaŋ* (peau humaine) et s'il mourait il serait inhumé avec une personne vivante (qui serait son asservisseur à l'au-delà).

^{16.} La fête où l'on célèbre les défunts (ou l'on se souvient des disparus).

pour ceux de Có. Le choix de la période n'est pas gratuit. Cérémonie de commémoration des défunts et d'accompagnement des âmes des disparus de l'année écoulant, *nguran* marque la fin de l'année et le début de l'année nouvelle.

À l'occasion de cette fête, un plat (à base de riz ou mil assaisonné de jus de pain de singe, du lait caillé, de l'huile et du sucre) appelé « *pëde pi mëntow* » est préparé et offert aux défunts. Cette fête nous rappelle la fête des défunts chez les catholiques (le lendemain de la Toussaint).

Le suppléant du roi doit s'installer dans un lieu bien déterminé appelé *Bëyogaţ* pour les mancagnes de Bula et *Timaţ* pour ceux de Có. Il doit y séjourner jusqu'à la mort du roi.

Il est important de signaler que le roi et le vice-roi ne doivent jamais se rencontrer ou se voir. En cas de force majeure ou de situations exceptionnelles comme la guerre, un problème qui touche l'intégrité territoriale, une épidémie, etc., ils peuvent se trouver sur un même lieu mais à condition qu'ils s'asseyent dos à dos. Sinon, s'ils s'asseyent face à face ou se voient, le plus fort sur le plan mystique peut éliminer son « adversaire ». Il s'agit ainsi d'une question de vie ou de mort. C'est la raison pour laquelle leurs déplacements sont contrôlés et limités.

2.1.2. Les porte-parole et conseillers (Banjañan)

Les porte-parole sont au nombre de sept (7) et sont désignés selon leur zone d'habitation. En termes plus clairs, ils portent le nom de leur « quartier ». Ainsi, nous avons : udëk, kalomar, pëlaak, umoon, kajar, şaañar et kanjañan. Ils ont chacun son domaine de spécialité. Très respectés dans la société grâce à leur fonction, ils sont les bras droits, conseillers et délégués du roi. Choisis par le roi, ils doivent mériter la confiance de celui-ci et de surcroît avoir des connaissances sur les us et coutumes. Mieux, certains sont dotés de pouvoirs mystiques. Ils jouent le

rôle de cordon ombilical entre le roi et les différents chefs de clan appelés *Banuŋa*. En d'autres termes, ils sont les intermédiaires entre le roi et le peuple. Et enfin, ce sont les délégués du roi pour l'organisation de certaines cérémonies comme celle d'investiture des chefs de clan, celle de *bëdë*¹⁷.

2.2.Les chefs de tribus (Başih biki ŋënuŋa)

Les chefs de tribus sont les représentants directs du roi dans tous les villages. Pour jouir de ce droit, une cérémonie de délégation de pouvoir appelée « *pëyenk mbooş* » est organisée par le roi. En revanche, chaque chef de tribu doit donner au roi des présents constitués de : une vache, une chèvre, du vin, une calebasse de mil et un couteau.

Ils dirigent leur tribu ou leur village avec une certaine autonomie. Mieux, certains pouvoirs comme la gestion du foncier leur sont délégués par le roi. Cependant, ils doivent toujours rendre compte à celui-ci. En cas de problèmes entre familles, ils sont les juges de leur localité.

2.3. Le peuple (*Bañaaη*)

C'est l'ensemble des personnes qui habitent le territoire qui est sous la tutelle du roi (Bula, Có et Mënjoob). Le roi a autant droit sur les individus que sur leurs biens. De ce fait le peuple est à sa disposition à chaque fois que le besoin se fait sentir. Ainsi la communauté cultive et récolte pour le roi. De plus, si le roi a besoin d'un animal (un bœuf, une chèvre, un porc, etc.), il suffit qu'il en fasse la demande pour l'avoir.

^{17.} Mariage traditionnel

CONCLUSION

Au terme de notre travail, nous pouvons retenir que les Mancagnes viendraient de l'Est du continent africain. Ils ont fait plusieurs périples avant d'arriver en Guinée-Bissau et au Sénégal. Les causes de leur migration sont multiples et sont liées essentiellement à l'islamisation, au choc avec la culture occidentale, à la lutte entre groupes prépondérants. Connu sur l'ethnonyme *Brâme* avant l'arrivée du blanc, le groupe est appelé Mancagne à cause d'un roi, très proche du colon portugais, qui s'appelait *Mankaña*. Pour une bonne gestion de la cité, la société traditionnelle mancagne est structurée sur le plan social et politique avec à sa tête un roi

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALVARES D'ALMADA, A. (1946) *Tratado breve dos Rios de Guiné* (1594) : Lisboa, éd. Luis Silveira.
- BRITO, E., (1953) Apectos demográficas dos Balantes e Brames do territorio de Bula, B.C.G.P., vol. VIII, p. 417-470.
- BOCANDE, Bertrand (1849) Notes sur la Guinée portugaise ou Séné-gambie", *Bulletin de la société de géographie*, 3^{ème} série, vol. XI, N°61 à 66, p. 265-350.
- CARREIRA, A., (1961) "Guiné portuguesa : Região dos Manjacos e dos Brâmes (Alguns aspectos da sua economia)", Separata do N°6 do ano XV do Boletim Cultural da Guiné portuguesa.
- (1964) "Povos de entre o Gâmbia e o estuário do Geba", *B.C.G.P.*, vol. XIX, N°76, p. 233-275.
- JAO, Mamadú, (1989) "Estructura política e relação de poder entre os Brâmes ou Mancanhas", *Revista de estudos guineenses*, p. 47-59.

- KAMBANK, Dominique (2001) "Les mancagnes de la région de Dakar: Contribution à l'étude sociologique de la communauté mancagne du Sénégal", Mémoire de maîtrise, UCAD, FLSH, Département de Sociologie.
- (2003) "Minorités ethniques et problèmes d'intégration sociale au Sénégal : Le cas des mancagnes", Mémoire de DEA, UCAD, FLSH, Département de Sociologie.
- MARTINS, M. A. (1948) "Gentes de Kaiu: Generalidades", *B.C.G.P.*, vol. II, N°3, p. 607-638.
- PELISSIER, P. (1966) "Les paysans du Sénégal : Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance", Imprimerie St-Yrieix.
- QUINTINO, F. R., (1962) "Os povos da Guiné", *Boletim Cultural da C.E.G.V.*, p. 863-915.
- TEYSSIER, P. (1980) "Histoire de la langue portugaise", Paris, PUF, Collection « Que sais-je? ».
- TRIFKOVIC, M. (1969) "Le mancagne : Etude phonologique et morphologique» : Dakar, IFAN.
- TRINCAZ, Jacqueline (1981) "Colonisations et religions en Afrique noire : l'exemple de Ziguinchor" : Paris, Ed. Harmattan.
- TRINCAZ, P. X. (1984) Colonisation et Régionalisme : Ziguinchor en Casamance : Paris, Editions de l'ORSTOM.

REVUE SCIENTIFIQUE DES LETTRES, LANGUES, ARTS, LITTÉRATURES, CIVILISATIONS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

SOMMAIRE

LITTÉRATURES, CIVILISATIONS, HISTOIRE

LES FORMES ELLIPTIQUES DANS TOUS CES GENS, MARIANA DE MARIA JUDITE

DE CARVALHO: UNE ELOQUENCE DU NON-DIT.

PAUL NGOR MACK NDOUR

LA REPRESENTACIÓN DE LA MULATA EN LA CUBA REVOLUCIONARIA DEL PERIODO ESPECIAL EN MALDITA DANZA DE ALEXIS DÍAZ-PIMIENTA: EL RESURGIMIENTO

DE LOS ESTEREOTIPOS RACIALES

CHRISTIAN BÂLE DIONE

ESTRUCTURA NARRATIVA Y JUEGO DE FOCALIZACIONES EN EL RULETISTA DE MIRCEA CĂRTĂRESCU

MOUSSA NGOM

ENFOQUE COMPARATIVO E INTERCULTURAL EN LOS ESTUDIOS HISPÁNICOS:

EL EJEMPLO DEL IMPACTO DE LA DICTADURA EN LAS LIBERTADES E IDENTIDADES DJIBRIL MBAYE, GEORGETTE THIOUME NDOUR

SEXUALIDAD SUBVERSIVA EN LA NARRATIVA DE JUAN MARSÉ

OUMAR MANGANE

ANACHRONISME ET CRITIQUE SOCIALE DANS AS NAUS DE ANTÓNIO LOBO ANTUNES ET JORNADA DE ÁFRICA DE MANUEL ALEGRE

ABOU HAYDARA

O USO DAS LÍNGUAS AFRICANAS NA LITERATURA MOÇAMBICANA : O CASO DE PAULINA CHIZIANE, SULEIMAN CASSAMO E UNGULANI BA KA KHOSA

FATIME SAMB

EL REINADO DE CARLOS III DE ESPAÑA EN UN SOÑADOR PARA UN PUEBLO DE ANTONIO BUERO VALLEJO: ENTRE FICCIÓN Y REALIDAD

MAMADOU MANÉ

LA SYMBOLIQUE DU SANG COMME MOYEN DE RENOUVELLEMENT DE LA MEMOIRE AFRICAINE DANS LE RETOUR DU MORT DE SULEIMAN CASSAMO DR OUMAR DIALLO

TROCO DA ESCRAVIDÃO NO BRASIL DA PÓS ABOLIÇÃO

MARK SÉRAPHIN DIOMPY

LE PORTUGAL ET L'ANGLETERRE : RELECTURE D'UNE HISTOIRE COMMUNE A LA FOIS GLORIEUSE ET DOULOUREUSE

EL HADJI OMAR THIAM

LANGUES, SCIENCES DU LANGAGE

ÉTUDE CONTRASTIVE DE L'ACCENT EN WOLOF ET EN ESPAGNOL

DAME NDAO

LAÇOS E DES(LAÇOS) NA TRADUÇÃO PARA FRANCÊS DE ALGUNS ROMANCES LUSÓFONOS (ANTÓNIO LOBO ANTUNES, MIA COUTO, ONDJAKI, JOSÉ EDUARDO AGUALUSA, PATRÍCIA MELO)

ANDREIA CATARINA VAZ WARROT

LES MANCAGNES : APERÇU HISTORIQUE ET ORGANISATION POLITIQUE

GEORGES B. W. BAYEPAR



ISSN: 3020-0695